

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Vaucelles, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix neuf juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie DAVID, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de membres présents : 12

Mme Annie DAVID, M. Guillaume GAUTIER LAIR, Mme Marie Thérèse MONTAGNE, M. Alain VAUDRY, Mme Jocelyne VAUPRES, M. Guillaume DUSSOUS, M. Sébastien SANTA MARIA, M. Frédéric LECOQ, Mme Laëtitia CHARTRIN, Mme Alexia GUELLER, M. Arnaud BEAUFILS, M. Hugo LEMOING.

A donné procuration : 1

Mme Christine LAIR à M. Guillaume GAUTIER LAIR

Absente non représentée : 1

Mme Charlotte ARSON

Secrétaire de séance : M. Frédéric LECOQ

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- I. Désignation du secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

Pour toute correspondance :

Mme la Maire * Mairie * 1 place de la Mairie * 14400 Vaucelles

Tél. : 09.54.52.76.42 E-mail : mairie.vaucelles@gmail.com

III. Délibérations à l'ordre du jour

DEL 2026-19 - Nomination d'un(e) correspondant(e) Défense

DEL 2026-20 - Étude des devis pour la toiture de l'église

DEL 2026-21 - Étude des devis pour la réparation du pont de « l'impasse du vieux pont » et demande de subvention

DEL 2026-22 - Convention d'occupation temporaire, précaire et révocable du domaine communal gratuit, 4 bis rue de la Forge

DEL 2026-23 - Révision du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

DEL 2026-24 - Création d'un poste adjoint administratif principal 2ème classe

IV. Questions diverses

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame la Maire : « Je vous propose de nommer M. Frédéric LECOQ secrétaire de séance. Nous passons au vote ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, NOMME M. Frédéric LECOQ, Secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2026

Madame la Maire : « Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 avril 2026 ». Nous passons au vote ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 avril 2026.

III. Délibérations à l'ordre du jour

DÉLIB. 2026-19 - NOMINATION D'UN(E) CORRESPONDANT(E) DÉFENSE

Créée en 2001 par le Secrétaire d'État à la Défense chargé des Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense a vocation à sensibiliser les citoyens aux questions de défense. Le Correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Alain VAUDRY, conseiller municipal, en qualité de correspondant défense de la commune.

DÉLIB. 2026-20 - ÉTUDE DES DEVIS POUR LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la couverture en ardoises naturelles des deux versants de l'église communale afin d'assurer la préservation du patrimoine communal et de garantir la sécurité de l'édifice;

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'engager des travaux de réfection de la couverture de l'église communale et présente les 2 devis sollicités :

- L'entreprise SAS BM COUVERTURE (14400 Saint Martin des Entrées) pour un montant de 37 900,71 € HT soit 45 480,85 € TTC.
- L'entreprise EURL ART ET TOITURE DU BESSIN (14400 Cottun) pour un montant de 26 445,98 € HT soit 31 735,17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RETIENT** l'offre de L'entreprise EURL ART ET TOITURE DU BESSIN pour un montant de 26 445,98 € HT soit 31 735,17 € TTC.

DÉLIB. 2026-21 - ÉTUDE DES DEVIS POUR LA RÉPARATION DU PONT DE « L'IMPASSE DU VIEUX PONT » ET DEMANDE DE SUBVENTION

La commune de Vaucelles a été retenue dans le cadre du Programme National Ponts, piloté par le CEREMA, visant à accompagner les collectivités territoriales dans la connaissance, la surveillance, l'entretien et la remise à niveau de leurs ouvrages d'art ;

Considérant que le pont sur la Drôme situé impasse du Vieux Pont, constitué d'un ouvrage voûté en pierre, nécessite la réalisation de travaux de reprise de la maçonnerie ainsi que des travaux d'étanchéité de la chaussée afin d'assurer sa pérennité ;

Madame la Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de cet accompagnement deux entreprises ont été consultées :

- L'entreprise COLAS (50000 SAINT-LO) a présenté un devis de 62 838,20 € HT, soit 75 405,84 € TTC;
- L'entreprise LAFOSSE et FILS (14940 SANNERVILLE) a présenté un devis de 66 211,10 € HT soit 79 453,32 € TTC.

Madame la Maire précise que, bien que l'offre de l'entreprise LAFOSSE et FILS soit un montant supérieur à l'offre de l'entreprise COLAS, cette entreprise dispose d'une expérience reconnue et d'une spécialisation dans les travaux de réparation et de restauration d'ouvrages d'art.

Après examen des devis et des caractéristiques techniques des offres présentées, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **RETIENT** le devis de l'Entreprise LAFOSSE et FILS pour un montant de 66 211,10 € HT soit 79 453,32 € TTC.
- **SOLLICITE** auprès du CEREMA, dans le cadre du Programme National Ponts, l'attribution de la subvention pour le financement de cette opération.
- **AUTORISE** Madame la Maire à déposer toute demande de subvention relative à cette opération et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son instruction.
- **PRÉCISE** que l'engagement et le démarrage des travaux sont conditionnés à l'obtention des financements sollicités

DÉLIB. 2026-22 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE, PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL GRATUIT AU 4 BIS RUE DU FORGE

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'un administré demeurant au 4 bis rue de la forge a sollicité l'autorisation d'occuper une partie du domaine public communal afin d'élargir son entrée et stationner ses véhicules.

Madame la Maire expose qu'une telle occupation constituerait une occupation privative du domaine public communal et nécessiterait à ce titre la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Toutefois, le Conseil municipal constate que l'occupation sollicitée empiéterait notamment sur un espace vert communal affecté à l'usage de tous. Il estime qu'une telle autorisation serait de nature à porter atteinte à l'affectation de cet espace public et à créer un précédent susceptible de conduire à d'autres demandes similaires de privatisation du domaine public communal.

Le Conseil municipal considère également qu'il n'est pas dans l'intérêt de la commune de réduire les espaces publics destinés à l'usage collectif au profit d'un usage exclusivement privatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- par 0 voix pour ;
- par 10 voix contre ;
- par 2 abstentions ;

- **DÉCIDE** qu'aucune convention d'occupation temporaire, précaire et révocable du domaine public communal ne sera conclue au profit du propriétaire du 4 bis rue de la forge.
- **N'AUTORISE PAS** l'occupation privative sollicitée, celle-ci étant incompatible avec l'affectation du domaine public à l'usage direct du public et contraire à l'intérêt communal.

DÉLIB. 2026-23 - RÉVISION DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL)

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à une révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) des agents, afin de l'adapter aux évolutions législatives et réglementaires.

Elle présente au Conseil municipal les modifications proposées ainsi que les dispositions réglementaires applicables.

Un avis favorable du Comité Social Territorial a été émis le 18 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la révision du RIFSEEP telle que présentée.

DÉLIB. 2026-24 - CRÉATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE

Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, afin de permettre l'avancement de grade d'un agent communal, après huit années de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à compter du 1^{er} septembre 2026.

IV. Questions diverses

Adhésion au groupement d'achat d'énergies du SDEC

Le Conseil municipal est informé du renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SDEC de la commune.

Retour sur les commissions

- ➔ Commission Environnement : présentation du bilan des actions de l'année N-1.
- ➔ Commission Eau : lancement d'une réflexion sur le traitement des eaux.
- ➔ SDEC Énergie : une proposition d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques a été présentée. Au regard des équipements déjà existants à proximité et des coûts de maintenance induits, cette proposition n'a pas été retenue.
- ➔ Commission Finances : présentation de plusieurs mesures envisagées par Bayeux Intercom afin de faire face aux difficultés financières rencontrées.
- ➔ Commission Territoire : présentation de l'élaboration du projet de territoire de Bayeux Intercom. Un questionnaire est mis à la disposition des élus et devra être renseigné avant le 1er juillet 2026.

Plan canicule « vigilance rouge »

Madame la Maire rappelle les consignes applicables dans le cadre du plan canicule, notamment le suivi des personnes fragiles et vulnérables, les visites à domicile si nécessaire, ainsi que la transmission d'un rapport bi-quotidien à la Préfecture du Calvados. La création d'un registre des personnes fragiles et vulnérables va être mis en place.

Bar associatif (Association Vaucelles Mon Village)

Un bilan positif est dressé de la dernière manifestation qui a réuni une quarantaine de participants.

Bulletin communal « Le Grain de Sel »

Le Conseil municipal valide les articles qui seront publiés dans le prochain numéro du bulletin communal. La création d'une commission dédiée à la rédaction est également envisagée.

Prestation de l'entreprise JARDIDOM

Un retour est effectué sur la prestation réalisée par l'entreprise Jardidom concernant l'entretien de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 24 septembre 2026 à 19h00.

Frédéric LECOQ,
Conseiller Municipal
Secrétaire de séance



Annie DAVID
Maire

